



ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussignée, Agnès VERSEPUY, Maire de la commune de LE TAILLAN-MÉDOC, certifie que l’avis portant à la connaissance du public du 9 au 23 février 2024 inclus, l’ouverture de l’enquête parcellaire complémentaire relative à la cession d’une partie du chemin rural de La Haye à Hontane, a été publié par voie d’affiche à l’Hôtel de Ville et aux emplacements prévus à cet effet, 15 jours avant l’ouverture de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait au TAILLAN-MÉDOC, le 23 février 2024



Le Maire,
Agnès VERSEPUY

Mairie du Taillan Médoc

Place Michel Réglade 33 320 LE TAILLAN-MÉDOC - www.tailan-medoc.fr - mairie@tailan-medoc.fr - Tél. 05 56 35 50 60 - Fax. 05 56 35 50 61